

Séance du 30 mai 2024

**Nature de l'affaire :**

Installation d'une nouvelle conseillère municipale

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	25

Date de la convocation : 23 mai 2024

**PRÉSENTS** : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOLET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. POUX, Mme DOUARD, Mme SEKER, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD.

**EXCUSÉS** : M. BONJOUR donne pouvoir à M. GRENIER ; M. OLIVIER ; Mme ROYET ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; M. LOMBART ; M. BINDA donne pouvoir à Mme DELACROIX ; M. MIGNOTTE ; Mme GOBET donne pouvoir à Mme VERNIER-THIEMARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Ghislaine BENOIT

&&&&&

**Rapporteur** : Guy SAILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-213900970-20240530-2024-SG-DE-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024

Publication : 31/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur Clément PERNOT, 3<sup>ème</sup> adjoint, élu sur la liste « Vive Champagnole », a présenté sa démission du mandat de conseiller municipal, suite à son élection au Sénat.

Conformément à l'article L. 270 du Code Électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Par conséquent, Madame Songül SEKER est appelée à siéger au sein du Conseil municipal.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et sera transmis en Préfecture.

Le Conseil municipal a pris acte de l'installation de Madame Songül SEKER au Conseil municipal.